

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DU BUDGET**

**Conférence de presse du Ministre du  
Budget sur la loi des finances 2009**

**Janvier 2009**

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

Je voudrais saisir cette occasion pour m'adresser à la population congolaise après la promulgation par le Chef de l'Etat de la loi des finances 2009. C'est un devoir pour le Ministère du Budget d'assurer une large diffusion du Budget de l'Etat, des grandes politiques publiques, ainsi que des mesures à mettre en œuvre pour son exécution.

Le budget de l'Etat suit des règles précises de présentation et de vote, définies par la Constitution, la loi financière et le règlement général sur la comptabilité publique. Ces règles permettent de retracer l'intégralité des recettes et des charges de l'Etat.

Elaboré à l'initiative de l'exécutif, le budget de l'Etat pour l'exercice 2009 traduit l'ensemble des politiques publiques pour cette année, tant en matière de mobilisation des ressources qu'à l'égard de l'utilisation de ces dernières. Ce document a été soumis au pouvoir législatif, en tant que représentant du peuple, afin d'obtenir l'autorisation de lever l'impôt et d'utiliser les deniers publics, conformément aux politiques publiques déclinées pour cette année. Il a été adopté par les deux Chambres du Parlement le 31 décembre 2008 et promulgué à la même date par le Chef de l'Etat, donnant ainsi au Gouvernement l'autorisation de collecter les ressources publiques et d'utiliser les deniers publics.

A cet effet, le Ministère du Budget publiera, dans les tout prochains jours, les instructions relatives à l'exécution de ce budget.

Mon intervention va s'articuler autour des points suivants :

- le contexte dans lequel le budget 2009 a été élaboré;
- le cadre macroéconomique retenu pour dérouler les prévisions des recettes et des dépenses;
- la structure et les principales caractéristiques du budget 2009; et
- les politiques budgétaires pour l'année 2009.

**Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,**

**Le budget de l'Etat pour l'exercice 2009 a été élaboré dans un contexte difficile.** En effet, le second semestre 2008 a auguré une ère de dégradation de la situation économique mondiale qui n'a pas épargné l'économie congolaise.

Et pourtant, à fin juin 2008, la plupart des indicateurs macroéconomiques et budgétaires présentaient de bonnes perspectives pour la fin de l'année. Ainsi, le taux de croissance économique projeté à **10%** sur la base des réalisations a connu un repli à **8,1 %**. Quant aux dépenses budgétaires, elles ont subi une expansion induite par la guerre à l'Est du pays, réduisant ainsi les marges budgétaires dégagées au cours du premier semestre.

Le Ministère du Budget s'est, dès lors, engagé dans un processus budgétaire perturbé qui a vu les éléments du cadrage macroéconomique révisés plus d'une fois, et les politiques publiques de 2009 adaptées en conséquence.

D'une manière générale, les perspectives de l'économie mondiale en 2009 sont très sombres. En effet, les conjoncturistes annoncent la persistance du ralentissement de l'activité économique durant toute l'année 2009. Cela a justifié aussi le retard qu'a connu le dépôt de ce budget à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Dans notre pays, le secteur minier est touché, au point qu'on assiste à des fermetures d'entreprises, et à l'accroissement du taux de chômage. Malgré que ces fermetures concernent jusque-là les entreprises junior, principalement celles qui s'approvisionnent auprès des exploitants artisanaux, cette situation entraîne une baisse importante tant des revenus fiscaux de ce secteur que de l'offre de devises.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

**En ce qui concerne le cadrage macroéconomique de la loi des finances initiale 2009,** il convient de préciser que, compte tenu de la volatilité des agrégats

macroéconomiques durant le second semestre 2008, ce cadrage a finalement été arrêté de la manière suivante :

Taux de croissance	: <b>5,8 %</b> ;
Déflateur du PIB	: <b>9,1 %</b> ;
Taux d'inflation moyen	: <b>15 %</b> ;
Taux d'inflation fin période	: <b>11,5 %</b> ;
Taux de change moyen	: <b>585 FC</b> le dollar américain;
Taux de change fin période	: <b>611 FC</b> le dollar américain;
PIB nominal	: <b>7 760 milliards de FC.</b>

Le Ministère du Budget se devra de surveiller continuellement le comportement des données économiques qui peuvent influencer sur ce cadrage et d'évaluer régulièrement la sensibilité des recettes budgétaires aux variations de ces données. En cas de perturbation majeure de ce cadrage et de son incidence sur les prévisions budgétaires, le Ministère du Budget initiera le processus pour l'élaboration d'une loi des finances rectificative.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

**S'agissant de la structure et des principales caractéristiques de la loi de finances 2009**, il importe de souligner que le niveau général du Budget est sans cesse croissant.

En effet, les ressources publiques pour l'année 2009 s'élèvent à **2 922 milliards de FC** représentant l'équivalent de **4,9 milliards de dollars américains** au taux budgétaire de **585 FC** le dollar et l'équivalent de **4,5 milliards de dollars américains** au taux du marché de **650 FC** le dollar. Elles sont réparties à raison de

**2 629 milliards de FC**, soit **90 %**, pour le Pouvoir central et **293 milliards de FC**, soit **10 %**, pour les Provinces.

Le niveau général du Budget 2009 s'est accru en termes nominaux de **64 %** par rapport aux prévisions de 2008 qui se sont situées à **1 781 milliards de FC**, soit **3,2 milliards de dollars américains**. Ce taux d'accroissement est de **53 %** si l'on considère la contrevaletur en dollars américains des prévisions budgétaires de ces deux années.

Les recettes du Pouvoir central comprennent **1 598 milliards de FC**, soit **61 %**, au titre de recettes courantes et **1 031 milliards de FC**, soit **39 %**, au titre de recettes extérieures. Le Gouvernement poursuit l'objectif d'assurer une indépendance du budget de l'Etat par rapport aux ressources extérieures. Toutefois, le poids de la dette extérieure ainsi que des dépenses de rémunération et de transfert aux Provinces réduisent sensiblement l'espace budgétaire du Pouvoir central et le rendent limité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Les recettes courantes sont ventilées en recettes douanières pour **589 milliards de FC**, soit **37 %**, recettes des impôts pour **577 milliards de FC**, soit **36 %**, recettes non fiscales pour **296 milliards de FC**, soit **19 %**, et recettes pétrolières pour **136 milliards de FC**, soit **8 %**.

Les recettes extérieures sont constituées des ressources PPTE pour **218 milliards de FC**, des dons finançant des projets spécifiques pour **736 milliards de FC** et des emprunts finançant des projets spécifiques pour **78 milliards de FC**.

S'agissant des dépenses, elles s'élèvent à **2 922 milliards de FC**. Elles se répartissent en **2 629 milliards de FC**, soit **90 %**, pour les dépenses du Pouvoir central et **293 milliards de FC**, soit **10 %**, pour les dépenses financées par les ressources propres des Provinces.

En ce qui concerne les dépenses du Pouvoir central, elles sont réparties, par grande nature, de la manière suivante :

Dette publique et frais financiers	: <b>369 milliards de FC</b> , soit <b>14 %</b> ;
Dépenses de personnel (rémunérations)	: <b>586 milliards de FC</b> , soit <b>22 %</b> ;
Biens, matériels et prestations	: <b>201 milliards de FC</b> , soit <b>8 %</b> ;
Transferts et subventions	: <b>314 milliards de FC</b> , soit <b>12 %</b> ;

Dépenses d'investissements	: <b>943 milliards de FC</b> , soit <b>36 %</b> ;
Dépenses exceptionnelles	: <b>216 milliards de FC</b> , soit <b>8 %</b> .

Cependant, il sied d'observer que lorsque l'on reclasse ces rubriques en dépenses contraintes, flexibles et de contrepartie aux actions des partenaires au développement, on se rend compte que la structure du Budget traduit les limites de l'espace budgétaire et laisse au Gouvernement très peu de leviers d'action en contexte de crise.

**En effet, les dépenses contraintes** sont de l'ordre de **1 401 milliards de FC**. Elles sont constituées de la dette publique pour **369 milliards de FC**, des rémunérations du Pouvoir central et des secteurs à compétence exclusive des Provinces pour **586 milliards de FC**, des rétrocessions aux Régies financières pour **77 milliards de FC**, des transferts aux Provinces au titre de fonctionnement pour **157 milliards de FC** et au titre d'investissements pour **200 milliards de FC** et des dépenses PPTE pour **12 milliards de FC**.

**Quant aux dépenses de contrepartie aux actions des partenaires au développement**, elles représentent **863 milliards de FC**. Elles comprennent les dépenses exceptionnelles sur ressources propres pour **71 milliards de FC**, les dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures pour **145 milliards de FC** et les dépenses d'investissement sur ressources extérieures pour **647 milliards de FC**.

**Dès lors, la marge constituée des dépenses flexibles** est de l'ordre de **365 milliards de FC**. Elle sert à couvrir les dépenses de fonctionnement des institutions, ministères et services publics pour **201 milliards de FC**, les diverses interventions et subventions pour **80 milliards de FC**, les investissements du Pouvoir central pour **63 milliards de FC** et les investissements d'appui aux Provinces pour **21 milliards de FC**.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

Le Budget 2009 présente les principales caractéristiques suivantes :

- l'affirmation de l'indépendance du budget de l'Etat par rapport aux ressources extérieures;
- le renforcement des dépenses sécuritaires;
- la prise en compte des dépenses imprévues;
- l'accroissement des crédits au titre d'investissements publics à réaliser tant par le Pouvoir central que par les Provinces.

D'une manière générale, les politiques budgétaires pour l'année 2009 seront articulées sur la base du principe de prudence, afin de contribuer à la stabilité du cadre macroéconomique. Pour ce faire, le plan d'engagement budgétaire devra revêtir toute son importance. Il sera élaboré par trimestre, avec possibilité d'ajustement en fonction de la trésorerie et des objectifs de solde compatibles avec les exigences de la programmation financière.

Pour y arriver, tous les intervenants dans le circuit de la dépense seront sensibilisés pour veiller à la fluidité des dossiers de dépenses. Les actes de rétentions des dossiers par mauvaise foi seront sévèrement sanctionnés. De même, toutes les pratiques non conformes au manuel du circuit rationalisé de la dépense publique seront prohibées, en vue de sauvegarder les acquis de cette importante réforme de notre système de finances publiques, de les consolider et de tendre vers des applications améliorées pour un véritable système intégré de gestion budgétaire et comptable.

C'est dans ce cadre qu'il sera procédé à une campagne de sensibilisation de tous les sous-gestionnaires des crédits, ainsi que des contrôleurs budgétaires pour promouvoir de nouvelles valeurs dans la gestion des dossiers des dépenses publiques. Ces derniers constituent les maillons les plus importants pour assurer le respect de la procédure de la chaîne de la dépense. En effet, tout commence par la régularité des engagements, le respect des crédits budgétaires, ainsi que des règles de passation des marchés publics. En outre, des séminaires d'information et de

formation seront organisés, en vue de renforcer les capacités de tous les intervenants dans le circuit de la dépense.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

**La politique salariale consacrée par le Budget 2009 consiste en l'uniformisation des salaires et à la réduction des écarts salariaux.** En effet, le Gouvernement a hérité d'un système salarial aux disparités criantes qu'il faut absolument se résoudre d'abandonner à moyen terme. Aussi, le Gouvernement est en train d'asseoir progressivement les éléments d'une politique salariale cohérente du secteur public. Ainsi, après avoir unifié dans la base les avantages sociaux des agents et fonctionnaires de l'Etat, le Gouvernement poursuit maintenant l'uniformisation progressive des barèmes. Compte tenu du coût de cette action, il a été convenu de commencer par uniformiser à la base, c'est-à-dire au grade de l'huissier. C'est ainsi que pour l'exercice 2009, le Gouvernement compte payer à tous les huissiers un même niveau de salaire, tant à Kinshasa qu'à l'intérieur. Avec les ressources disponibles, le Gouvernement entreprend la réduction des écarts salariaux entre les autres catégories de fonctionnaires.

**En ce qui concerne la politique fiscale,** elle consiste à promouvoir une meilleure connaissance de l'assiette fiscale. En effet, la méthodologie de projection des recettes a été améliorée. Désormais, l'approche consiste en une bonne connaissance de l'assiette, afin de mieux prendre en compte les éléments qui l'influencent. Ce qui permet d'apprécier, à leur juste valeur, les résultats budgétaires.

**En outre, le Gouvernement a résolu de fiscaliser les revenus des membres des Institutions politiques, des cabinets politiques et assimilés.** Il s'agit d'une mesure prévue par le code des impôts, mais qui n'a jamais été appliquée dans notre pays. Pour rompre avec le passé et promouvoir le civisme fiscal par l'exemple, cet impôt sera désormais perçu. Les recettes attendues à ce titre s'élèvent à **17,3 milliards de FC.**

**En 2009, le Gouvernement va renoncer à la prise en charge de la fiscalité pétrolière.** Cette politique permet de résoudre les distorsions que cette politique a entraînées dans la répartition des ressources entre les Sociétés pétrolières et l'Etat. En renonçant progressivement à cette politique, l'Etat va dégager des ressources

additionnelles au titre de droit de consommation et de douane. Pour soulager le consommateur face à la hausse des prix des produits pétroliers, le Gouvernement a depuis 2007 utilisé les recettes fiscales comme levier dans la structure des prix des produits pétroliers. Etant donné que le cours du baril connaît une baisse sensible, le Gouvernement entend utiliser les prix de 2007 comme planchers de référence, de manière à reconstituer la fiscalité pétrolière dans la structure des prix.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

En ce qui concerne la politique sécuritaire, il convient de relever qu'en plus des crédits consacrés aux Ministères de la Défense et de l'Intérieur, il a été positionné une ligne spéciale de **20 milliards de FC** pour faire face aux dépenses sécuritaires. Le Gouvernement entend améliorer la gestion de ces dépenses. A ce sujet, le Ministère du Budget compte promouvoir la séparation de la chaîne de commandement de la chaîne de la dépense. Des critères rigoureux seront mis en place pour la sélection des fournisseurs de l'Armée, la vérification des prix appliqués et l'identification des lieux de livraison, afin de s'assurer de la raisonnablement des commandes et de l'effectivité des livraisons.

Pour permettre au Gouvernement de se prémunir contre des événements imprévisibles qui peuvent perturber les équilibres fondamentaux au cours de l'année 2009, une réserve budgétaire de l'ordre de **19 milliards de FC** a été prévu sous la rubrique sinistres et calamités.

S'agissant de la politique d'investissements publics, il faut préciser la structure des dépenses du Pouvoir central traduit la volonté du Gouvernement de réaliser des investissements à forte intensité de main-d'œuvre sur l'ensemble du territoire. En effet, il a été affecté 36 % des ressources publiques aux dépenses d'investissement. Ces crédits d'un import de **943 milliards de FC** sont financés à raison de **659 milliards de FC** sur ressources extérieures, dont **433 milliards de FC** en provenance de la Chine en plus des apports des partenaires traditionnels; et **284 milliards de FC** sur ressources propres.

Les investissements sur ressources propres sont ventilés à raison de **200 milliards de FC** pour les investissements à réaliser de concert avec les Provinces sur les

ressources transférées aux Provinces, **63 milliards de FC** pour les investissements du Pouvoir central et **20 milliards de FC** au titre d'appui du Pouvoir central aux investissements à réaliser en Provinces. Ce biais en faveur des investissements traduit la volonté du Gouvernement d'impulser le développement à partir de la base.

Le montant de **200 milliards de FC** destinés aux investissements à réaliser en Provinces est réparti par secteur de la manière suivante :

Santé	: <b>24,8 milliards de FC;</b>
EPSP	: <b>25,0 milliards de FC;</b>
ESU	: <b>13,5 milliards de FC;</b>
Infrastructures et travaux publics	: <b>57,3 milliards de FC;</b>
Développement rural	: <b>48,9 milliards de FC;</b>
Energie	: <b>30,5 milliards de FC.</b>

Pour ce faire, seule une politique d'investissement cohérente et concertée avec les Provinces permettra d'éviter le gaspillage des ressources et d'induire une concurrence positive entre les Provinces.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

Comme vous pouvez le constater, l'année 2009, malgré les effets de la crise internationale que connaît le monde, est une année charnière pour la réalisation des cinq chantiers du Gouvernement et pour la conclusion d'un programme formel avec le Fonds monétaire international, lequel devra permettre au pays de bénéficier des appuis tant budgétaires que de soutien à la balance des paiements.

Pour ce faire, une gestion prudente et concertée avec les services gestionnaires des crédits, ainsi qu'avec le Ministère des Finances et la Banque centrale du Congo devra être menée. Et le Ministère du Budget compte s'y investir suffisamment.

Cela veut dire que l'amélioration de la gestion de notre budget dépend de la culture budgétaire, qui fait défaut. C'est ce qui explique les disparités constatées dans l'exécution des budgets de l'Etat. C'est bien dans ce cadre que je compte rendre public dans les prochains jours, les mesures de mise en œuvre du budget 2009, en vue d'améliorer son niveau analytique d'exécution.

Ces mesures porteront essentiellement sur :

- la mobilisation des recettes;
- l'encadrement des dépenses et le renforcement de la gestion budgétaire;
- la fluidité du traitement des dossiers par la chaîne de la dépense;
- l'amélioration de la consommation des crédits par les services publics;
- l'allocation régulière des ressources de fonctionnement aux services publics;
- l'amélioration des mécanismes de rétrocessions aux régies financières;
- l'amélioration des mécanismes de transfert des ressources aux Provinces.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

Je vous remercie pour votre attention. Je me consacre à vous pour des éclaircissements éventuels que vous voudriez que j'apporte en rapport avec le Budget 2009.

Fait à Kinshasa, le 04 janvier 2009

**Michel LOKOLA ELEMBA**